Envoyé en préfecture le 11/09/2025
Reçu en préfecture le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025
ID : 091-219106598-20250904-DEL202560-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mairie de VILLABE

2025/60

Département de l'Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLABE Séance du 4 septembre 2025

Date de la convocation : 8 aout 2025
Date de l'affichage : 8 aout 2025

Membres du Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Qui ont pris part à la délibération : 29 dont 5 par procuration

Objet de la délibération n°2025/60 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS - MODIFICATION

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à dix-neuf heures trente-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE, régulièrement convoqué en date du 8 aout 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Roger DUBOZ, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABE.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :
Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Fabrice ROUZIC, Madame Isabelle WIRTH, Monsieur Patrick HASSAIM, Madame Nadia LIYAOUI, Madame Pascale HUVIER, Monsieur Laurent SILVERA, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Céline ONESTAS, Monsieur Kimou ACHIEPI, Madame Valérie SELLIER, Monsieur Denis GUILLOT, Monsieur Valentin SALLES, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Thierry GAILLOCHON, Madame Martine CHAUCHARD, Madame Arlette PIN, Monsieur Jean-Claude DEVELAY, Madame Maryvonne MARTIN.
Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Madame Colette DASPREZ, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Monsieur Christian BERTAUX, Madame Nathalie GOMEZ.

AYANT DONNÉ PROCURATION :
Monsieur Robert NIETO a donné pouvoir à Madame Isabelle WIRTH.
Madame Nicole WAGHEMAEKER a donné pouvoir à Madame Maryvonne MARTIN.
Monsieur Youssef DOUH a donné pouvoir à Monsieur Karl DIRAT.
Madame Pascale GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Thierry GAILLOCHON.
Monsieur Aziz AOUACHRIA a donné pouvoir à Monsieur Fabrice ROUZIC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Madame Pascale HUVIER.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025
Reçu en préfecture le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025
ID : 091-219106598-20250904-DEL202560-DE

Objet de la délibération n°2025/60 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS - MODIFICATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1,
VU le décret n°2010-783 du 8 juillet 2010 relatif aux indemnités de fonction des élus locaux,
VU la délibération du conseil municipal n° 11/2020 du 28 mai 2020 relative à la détermination du nombre d'adjoints,
VU la délibération du conseil municipal n° 13/2020 du 28 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,
VU la délibération du conseil municipal n°17/2020 du 28 mai 2020 fixant le montant des indemnités de fonction des élus,
VU la décision du conseil municipal de ne pas maintenir Monsieur Patrick HASSAIM dans ses fonctions d'adjoint au maire,
VU l'élection de Monsieur Thierry GAILLOCHON en qualité d'adjoint au maire en date du 4 septembre 2025,
CONSIDERANT que cette élection ne modifie ni le nombre d'adjoints ni la répartition des fonctions, mais nécessite l'actualisation nominative des bénéficiaires des indemnités de fonction,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (5 contres),

DECIDE de modifier la délibération relative aux indemnités de fonction des élus afin de prendre en compte l'élection de Monsieur Thierry GAILLOCHON en remplacement de Monsieur Patrick HASSAIM.
MAINTIENT le montant de l'indemnité du Maire à **51.7%,** du 1er Maire adjoint à **22%,** celles des adjoints au Maire à **18.4%,** de maintenir l'indemnité de la conseillère déléguée en charge de la culture à **6%** et de passer l'indemnité des conseillers délégués à **3.7%** de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément à la grille applicable à la commune.
ATTRIBUE cette indemnité à Monsieur Thierry GAILLOCHON à compter de la date de son élection, soit le 4 septembre 2025.
PRECISE que cette modification n'entraîne aucun changement dans le montant global des indemnités votées par le conseil municipal.
DIT que la présente délibération sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville https://www.villabe.fr et transmise au représentant de l'Etat dans le département de l'Essonne.
FAIT et **DELIBERE** en séance le 4 septembre 2025, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents.

Madame Pascale HUVIER
Le secrétaire de séance

Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

MAIRIE DE VILLABÉ (ESSONNE - 91)

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en préfecture du département de l'Essonne ;
- Date de sa publicité.

Le tribunal administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité administrative, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité administrative ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité administrative pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025
Reçu en préfecture le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025
ID : 091-219106598-20250904-DEL202560-DE

				Plafond légal enveloppe	9 495,30
Nom Prénom	**Fonction**	**Base indice brut terminal 1027**	**Taux maximal %**	**Taux retenu %**	**Montant**
Fabrice ROUZIC	Adjoint au maire	**4110,52**	22	22	904,31
Isabelle WIRTH	Adjoint au maire	**4110,52**	22	18,4	756,34
Thierry GAILLOCHON	Adjoint au maire	**4110,52**	22	18,4	756,34
Nadia LIYAOUI	Adjoint au maire	**4110,52**	22	18,4	756,34
Robert NIETO	Adjoint au maire	**4110,52**	22	18,4	756,34
Pascale HUVIER	Adjoint au maire	**4110,52**	22	18,4	756,34
Laurent SILVERA	Adjoint au maire	**4110,52**	22	18,4	756,34
Marie GUEANT-SIDORKO	Adjoint au maire	**4110,52**	22	18,4	756,34
Celine ONESTAS	Conseiller délégué	**4110,52**	6	6	246,63
Valerie SELLIER	Conseiller délégué	**4110,52**	6	3,7	152,09
Kimou ACHIEPI	Conseillère déléguée	**4110,52**	6	3,7	152,09
Aziz AOUACHRIA	Conseiller délégué	**4110,52**	6	3,7	152,09
Martine CHAUCHARD	Conseiller délégué	**4110,52**	6	3,7	152,09
Jean Claude DEVELAY	Conseillère déléguée	**4110,52**	6	3,7	152,09
Denis GUILLOT	Conseiller délégué	**4110,52**	6	3,7	152,09
DIRAT Karl	Maire	**4110,52**	55	51,7	2 125,14
				Total	**9 482,97**

MAIRIE DE VILLABE (ESSONNE - 91)